

DEMANDE D'ABATTAGE
ARBRE D'AU MOINS 10 CM DE DIAMÈTRE À 1,3 M DU SOL OU 15 CM MAXIMUM À 15 CM DU SOL
Règlement de zonage CA29 0040
Règlement d'administration des règlements d'urbanisme (CA29 0097)

Le présent formulaire dûment rempli et accompagné des renseignements et des documents à l'appui peuvent être transmis :

Les demandes incomplètes seront traitées après réception de l'information et/ou des documents manquant.

FRAIS EXIGIBLES (NON REMBOURSABLES) : 50 \$ par demande

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom/titre	Adresse et code postal	N°
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire (avec procuration)		Tél. :
_____		Autre :
Nom		Courriel :

EMPLACEMENT VISÉ

Adresse de la propriété :	ET / OU	Numéro de lot :
---------------------------	----------------	-----------------

JUSTIFICATION ET DOCUMENTATION

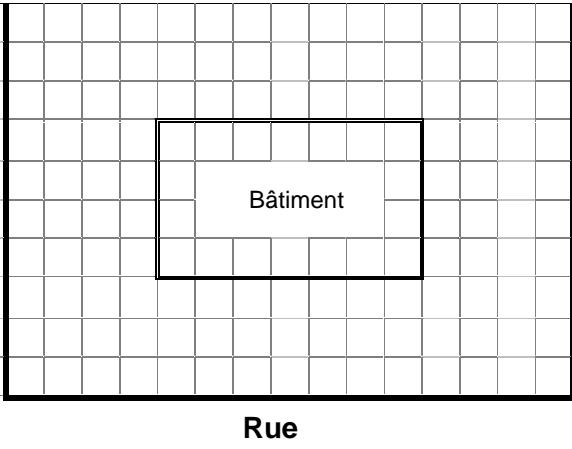
- Il est mort ou dans un état de dépérissement irréversible
- Il est dans un état irréversible causé par une maladie, une déficience structurale affectant sa solidité ou des dommages sérieux qu'il cause à un bien (ne constituent pas une nuisance ou un dommage les inconvénients normaux liés à la présence d'un arbre, notamment la chute de ramilles, feuilles, fleurs ou fruits, la présence de racines à la surface du sol, la présence d'insectes ou d'animaux, l'ombre, les mauvaises odeurs, l'exsudat de sève ou miellat ou la libération de pollen)
- Rapport d'étude d'un expert (arboriculteur, ingénieur/technicien forestier, horticulteur, agronome, architecte paysagiste)**
- Il est situé dans l'aire d'implantation d'une construction projetée ou à moins de 3 mètres de celle-ci sauf s'il s'agit d'une enseigne, d'une construction accessoire ou d'un muret de soutènement projeté
- Il est situé dans l'aire d'implantation d'une piscine ou dans l'aire d'implantation d'un stationnement ou, en cours avant, d'une voie d'accès à un bâtiment seulement si aucun espace n'est disponible ailleurs sur le terrain pour de tels aménagements
- Il représente un risque de propagation d'une maladie ou est une espèce exotique envahissante, dans quel cas il doit être remplacé
- Dans le but de créer une ouverture de 5 mètres de largeur dans la rive donnant accès à un plan d'eau lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%
- Dans le cas d'un réaménagement de la cour (l'arbre abattu doit être remplacé par au moins deux arbres, ce dans un délai de trois mois)
- Commentaires _____

Documents à fournir

- Un plan de localisation des arbres existants de 10 cm et plus mesurée à 25 cm du sol, indiquant leur essence
- Un plan préparé par un arpenteur-géomètre montrant les arbres à couper dans le cas d'un projet d'agrandissement, d'une nouvelle construction ou de réaménagement d'un terrain

DESCRIPTION ET CROQUIS DE LOCALISATION DE L'ARBRE OU DES ARBRES (NUMÉROTÉS)

N.B. : Une photocopie du certificat de localisation serait préférable, sinon, prendre soin d'indiquer précisément l'emplacement de l'arbre à abattre.

Bien identifier les arbres à abattre avant la visite de l'inspecteur	
Arbre no 1 :	
Arbre no 2 :	
Arbre no 3 :	
Arbre no 4 :	
Arbre no 5 :	
Arbre no 6 :	
Informations supplémentaires :	

DESCRIPTION DE L'ARBRE OU DES ARBRES EN REMPLACEMENT

Espèce et diamètre hors sol : _____
(un diamètre de plus de 5 cm mesuré à 25 cm du niveau du sol pour un feuillu ou une hauteur d'au moins 2 m pour un conifère)

Emplacement : _____

DÉCLARATION

Je, soussigné, déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et autorise l'Arrondissement à faire toutes les vérifications nécessaires relatives à ma demande.

_____ signature

_____ Date